



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2017-007

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2017

Sommaire

DASEN 79

79-2016-09-01-026 - 07-09-16 Delegation DASEN79 Peraudeau BOP 140 DSDEN79 (1 page)

Page 3

79-2016-09-01-027 - 07-09-16 Delegation DASEN79 Poli BOP 139 DSDEN79 (1 page)

Page 5

79-2016-09-13-002 - 13-09-16 Composition CHSCTD79 DSDEN79 (2 pages)

Page 7

DASEN 79

79-2016-09-01-026

07-09-16 Delegation DASEN79 Peraudeau BOP 140

DSDEN79

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du département des Deux-Sèvres ;

- Vu le décret en date du 3 mars 2016 portant nomination de Mme Anne Bisagni-Faure, rectrice de l'académie de Poitiers, Chancelière des universités ;
- Vu le décret en date du 27 novembre 2015 portant nomination de M. Franck Picaud, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres ;
- Vu l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 1^{er} décembre 2015 portant délégation de signature à M. Franck Picaud, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, et notamment l'article 2 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après à l'effet de signer au nom de M. Franck Picaud, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, toutes décisions relatives à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et des programmes 139, 140, 230, 214 sous les réserves et conditions exposées aux articles 1, 3, 4 et 5 de l'arrêté susvisé de délégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 1^{er} décembre 2015 de M. le préfet des Deux-Sèvres :

- M. Emmanuel Rouette, secrétaire général de la DSDEN des Deux-Sèvres.

En cas d'empêchement conjoint de M. Picaud et de M. Rouette, peuvent signer les actes faisant l'objet d'une subdélégation au présent article et dans la limite de leurs domaines d'attributions respectifs :

- Mme Laure PERAUDEAU, cheffe du service des Emplois et des Enseignants des Ecoles – programme 140.

ARTICLE 2 : La présente délégation annule et remplace toute décision ultérieure portant sur le même objet et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Deux-Sèvres.

ARTICLE 3 : L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Niort, le 1^{er} septembre 2016

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres



Franck PICAUD

Copies transmises à :

Préfecture des Deux-Sèvres : service publication des actes administratifs (SIT)
Trésorier payeur général (service de la dépense)
Intéressés.

DASEN 79

79-2016-09-01-027

07-09-16 Delegation DASEN79 Poli BOP 139 DSDEN79

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du département des Deux-Sèvres ;

- Vu le décret en date du 3 mars 2016 portant nomination de Mme Anne Bisagni-Faure, rectrice de l'académie de Poitiers, Chancelière des universités ;
- Vu le décret en date du 27 novembre 2015 portant nomination de M. Franck Picaud, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres ;
- Vu l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 1^{er} décembre 2015 portant délégation de signature à M. Franck Picaud, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, et notamment l'article 2 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après à l'effet de signer au nom de M. Franck Picaud, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, toutes décisions relatives à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et des programmes 139, 140, 230, 214 sous les réserves et conditions exposées aux articles 1, 3, 4 et 5 de l'arrêté susvisé de délégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 1^{er} décembre 2015 de M. le préfet des Deux-Sèvres :

- M. Emmanuel Rouette, secrétaire général de la DSDEN des Deux-Sèvres.

En cas d'empêchement conjoint de M. Picaud et de M. Rouette, peuvent signer les actes faisant l'objet d'une subdélégation au présent article et dans la limite de leurs domaines d'attributions respectifs :

- Mme Caroline POLI, cheffe du service de l'enseignement privé – programme 139.

ARTICLE 2 : La présente délégation annule et remplace toute décision ultérieure portant sur le même objet et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Deux-Sèvres.

ARTICLE 3 : L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Niort, le 1^{er} septembre 2016

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres



Franck PICAUD

Copies transmises à :

Préfecture des Deux-Sèvres : service publication des actes administratifs (SIT)
Trésorier payeur général (service de la dépense)
Intéressés.

DASEN 79

79-2016-09-13-002

13-09-16 Composition CHSCTD79 DSDEN79

Arrêté portant désignation des membres du CHSCT spécial départemental des Deux - Sèvres

n°268-16

La Rectrice de l'académie de Poitiers, Chancelière des universités ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 01 décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Vu l'arrêté rectoral du 05 avril 2012, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2014 portant création du CHSCT académique de proximité et des CHSCT spéciaux départementaux de l'académie de Poitiers ;

Vu les propositions des représentants du personnel ;

Vu l'arrêté rectoral du 15 décembre 2014 portant répartition des sièges des organisations syndicales au CHSCT académique et aux CHSCT départementaux de l'académie de Poitiers au vu des scrutins s'étant déroulés du 27 novembre au 04 décembre 2014.

Vu les modifications émanant des organisations syndicales au 1^{er} septembre 2016 ;

Arrête :

Article 1 : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Spécial Départemental des Deux-Sèvres auprès du Comté Technique Spécial Départemental des Deux-Sèvres:

- Monsieur Jérôme PICAUD, Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale des Deux-Sèvres
- Monsieur Emmanuel ROUETTE, Secrétaire Général de la DSDEN 79

Article 2 : Sont nommés en qualité de représentants des personnels au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Spécial Départemental des Deux-Sèvres auprès du Comté Technique Spécial Départemental des Deux-Sèvres:

En qualité de membres titulaires (7 membres) :

- Pour l'union FSU/CGT :
 - Monsieur Christian L'HOTE
 - Monsieur Manuel DUBREUIL

- Monsieur Richard TAJASQUE
- Madame Isabelle GODEAU

-Pour l'UNSA :

- Madame Carole COMBE;
- Madame Corinne BOUCHER ;

-Pour FNEC-FP-FO :

- Monsieur Jean- François RAYMOND ;

En qualité de membres suppléants (7 membres) :

-Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Cristina RAVARD
- Madame Michèle VALIN
- Madame Lydie PALPACUER
- Madame Céline GROSSET

-Pour l'UNSA :

- Madame Carole DESRE
- Monsieur Adrien CRINIERE

-Pour FNEC-FP-FO :

- Monsieur Romain ROSZAK

Article 3 : Le présent arrêté remplace l'arrêté n°123-16 du 20 avril 2016.

Article 4 : Le Secrétaire Général d'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Poitiers, le 13 septembre 2016

Anne Bisagni-Faure

Rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités